

Orientations

Orientation 3.11.2 Participer activement aux réseaux départementaux, régionaux et nationaux et internationaux d'espaces protégés ou remarquables

Contexte

Le parc national de la Vanoise est membre de plusieurs réseaux d'espaces naturels protégés, à différentes échelles territoriales. Dans la mesure où il se trouve intégralement en Savoie, le parc national est logiquement concerné par des instances départementales consultatives et décisionnelles.

Au niveau régional, il fait partie, aux côtés du parc national des Écrins, des parcs naturels régionaux et de l'Espace Mont-Blanc, du réseau des parcs et espaces naturels remarquables de Rhône-Alpes, initié par le conseil régional Rhône-Alpes. Les relations de coopération avec les parcs naturels régionaux se justifient à la fois par une proximité géographique avec les parcs naturels régionaux de Chartreuse et du Massif des Bauges, qui motive notamment leur participation commune à la Maison des Parcs et de la Montagne de Chambéry, mais également pour l'échange d'expériences autour de la mise en oeuvre des chartes. En tant que parc national, il entretient des relations avec les autres parcs nationaux via l'établissement public Parcs Nationaux de France, créé en 2007. Il développe des relations privilégiées avec les parcs nationaux alpins des Écrins et du Mercantour pour confronter leurs méthodes et résultats au sein du réseau espaces protégés ou remarquables des Alpes françaises, animé par le commissariat de massif et dans le cadre du réseau ALPARC à l'échelle géographique de l'ensemble des Alpes. A l'échelle européenne, l'établissement public du parc national participe, en lien avec Parcs Nationaux de France, aux travaux menés par la fédération EUROPARCS et en particulier sa section française pour renforcer l'efficacité et la pérennité d'un réseau européen d'espaces protégés et sa contribution en faveur de la biodiversité. En sa qualité de gestionnaire de réserves naturelles nationales dans l'aire d'adhésion, l'établissement public du parc national est impliqué dans le réseau des réserves naturelles de France. Enfin, le parc national de la Vanoise est intégré à de nombreux réseaux thématiques au regard des problématiques qu'il a à gérer (exemples : Observatoire des galliformes de montagne, réseau loup, groupement d'intérêt scientifique Lacs Sentinelles*, programme Alpes sentinelles*, zone Atelier Alpes*...).

Enjeux

Cette orientation répond au nouvel enjeu identifié Mieux intégrer le parc national et son établissement dans le territoire. Elle étend cette notion aux espaces de solidarité auxquels le parc national de la Vanoise se trouve directement partie prenante.

Lignes directrices de l'orientation

? Poursuivre la mutualisation au sein de Parcs Nationaux de France, renouveler les relations partenariales au plan départemental, notamment avec le Conservatoire des Espaces Naturels et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE). Confirmer la participation du parc national aux différents réseaux dont il est membre. Renforcer l'implication dans le Réseau alpin des espaces protégés (ALPARC), qui assure dans le cadre de la Convention sur la protection des Alpes, l'animation d'actions communes de nombreuses structures de gestion d'espaces naturels protégés sur l'ensemble de l'arc alpin en application de la convention alpine.

? Poursuivre dans le même objectif la collaboration avec la Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA) et son comité national français, qui contribue activement à la mise en oeuvre de la Convention alpine.

- Investir davantage, notamment par le biais de Parcs Nationaux de France dans les réseaux internationaux de coopération et d'échange, notamment au sein de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), pour faire valoir la spécificité des parcs nationaux français

Orientations

résultant de la loi de 2006.

- Développer les programmes communs de production de connaissances des patrimoines naturels, culturels et paysagers et favoriser les partenariats scientifiques transfrontaliers.

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.11.2.a - Rester un membre actif et impliqué dans le Réseau alpin des espaces protégés en participant notamment aux programmes qu'il développe.	Participation		Réseau alpin des espaces protégés
3.11.2.b - Poursuivre les actions de collaboration et mutualisation au sein de Parcs Nationaux de France	Participation, pilotage de programmes		PNF, parcs nationaux,
3.11.2.c - Être connecté aux organisations internationales de type <i>EUROPARCS Federation</i> , participer aux réflexions et aux travaux des organisations non gouvernementales internationales de type CIPRA	Participation		Réseau alpin des espaces protégés
3.11.2.d - Adhérer ou participer aux différents réseaux constitués où à constituer pour mutualiser les expériences, les savoir-faire et les méthodes.	Participation aux réseaux, contribution aux réflexions et travaux		RNF, FPNRF, Région Rhône-Alpes
3.11.2.e - Porter des projets et développer des actions communs entre	Initiative, valorisation des acquis		Autres espaces protégés ou remarquables

Orientations

espaces protégés ou remarquables.			
Autres mesures contractuelles contribuant à l'orientation			
Mesures 3.1.3.k / 3.1.3.o / 3.9.1.b / 5.3.1.d			

Référence ID de l'article : #4944

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 10:26